



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 2 novembre 2020 à 19h00, au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer, Jacques Fleury et Dustin Denault.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

126-20/11

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

127-20/11

4. **Approbation du procès-verbal**

Proposé par Chrissy Ann Payne que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2020 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucune.

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne un rapport verbal.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

128-20/11

Rapport – Programme Aide voirie locale 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Corey Bissonnette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Chichester approuve les dépenses d'un montant de 20 812 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport verbal.

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

129-20/11 Calendrier des réunions du conseil - 2021

Proposé par Jacques Fleury d'approuver les dates de réunion suivantes du Conseil pour l'année 2021: 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 7 juin, 12 juillet, 30 août, 13 septembre, 4 octobre, 15 novembre, 6 décembre.

Adopté

130-20/11 Jour du Souvenir

Proposé par Louis Schryer d'approuver un don de 150 \$ à la Légion locale en lieu de la cérémonie des couronnes.

Adopté

131-20/11 Règlement 2020-001 – Restriction de Circulation des camions et des véhicules lourds

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) autorise la Municipalité à adopter un règlement interdisant toute circulation de véhicules routiers sur des routes particulières pourvu que cette interdiction soit indiquée par une signalisation;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) autorise la Municipalité à restreindre ou à interdire la circulation de certains ou de tous les véhicules lourds sur les routes sous sa responsabilité;



No de résolution
ou annotation

- ATTENDU QUE qu'il est nécessaire de régler la circulation des camions et des poids lourds sur la voie publique sous la responsabilité de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.
- ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la municipalité que la circulation des véhicules lourds soit interdite sur certains chemins à vocation résidentielle du territoire;
- ATTENDU QU' un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 31 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Neil Maloney et résolu que le conseil municipal adopte le Règlement 2020-001 – Restriction de la Circulation des camions et des véhicules lourds.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, donne un rapport verbal.

132-20/11

Appel d'offres - Projet riverain

Proposé par Chrissy Payne de procéder à l'appel d'offres par invitation pour les travaux requis pour le projet riverain, y compris une structure extérieure et une salle de bain extérieure, tel que discuté; avec les travaux à être complétés au printemps 2021.

Adopté

8. Questions par le public

Aucune.

9. Présentation des comptes

133-20/11

Proposé par Neil Maloney que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté

10. Lecture de la correspondance

- Lettre confirmant l'approbation du financement du programme FRR de la MRC Pontiac pour le projet du développement riverain 2020-2021, pour un montant de 41 500 \$.

11. Varia

134-20/11

Marge de crédit - TECQ

Proposé par Louis Schryer que la municipalité demande pour un nouveau financement temporaire, négociée avec la Caisse Desjardins de Rivières du Pontiac, pour un montant total de 675 260\$ qui correspond aux frais nécessaires pour les travaux de la TECQ 2019-2023 pour permettre la liquidité pendant la programmation et qui sera remboursé lors de la reddition de comptes de cette dernière et d'autoriser la Directrice générale et le maire de signer toute documentation nécessaire.

Adopté



No de résolution
ou annotation

12. **Huis-clos**

Pas nécessaire.

13. **Date de la prochaine séance**

135-20/11

Proposé par Corey Bissonnette que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 7 décembre 2020.

Adopté

14. **Clôture de la séance**

136-20/11

Proposé par Louis Schryer que la séance soit levée 19h40.

Adopté

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version